



# biodiversité

## édito

Des falaises de Nances où retentit, les soirs d'hiver, le chant du Hibou grand-duc jusqu'aux collines de Dullin où le Sonneur à ventre jaune squatte d'anciens lavoirs, des profondeurs du lac où rôde la Lote jusqu'aux roselières périphériques où se faufile le Râle d'eau, notre territoire conserve encore une belle biodiversité !

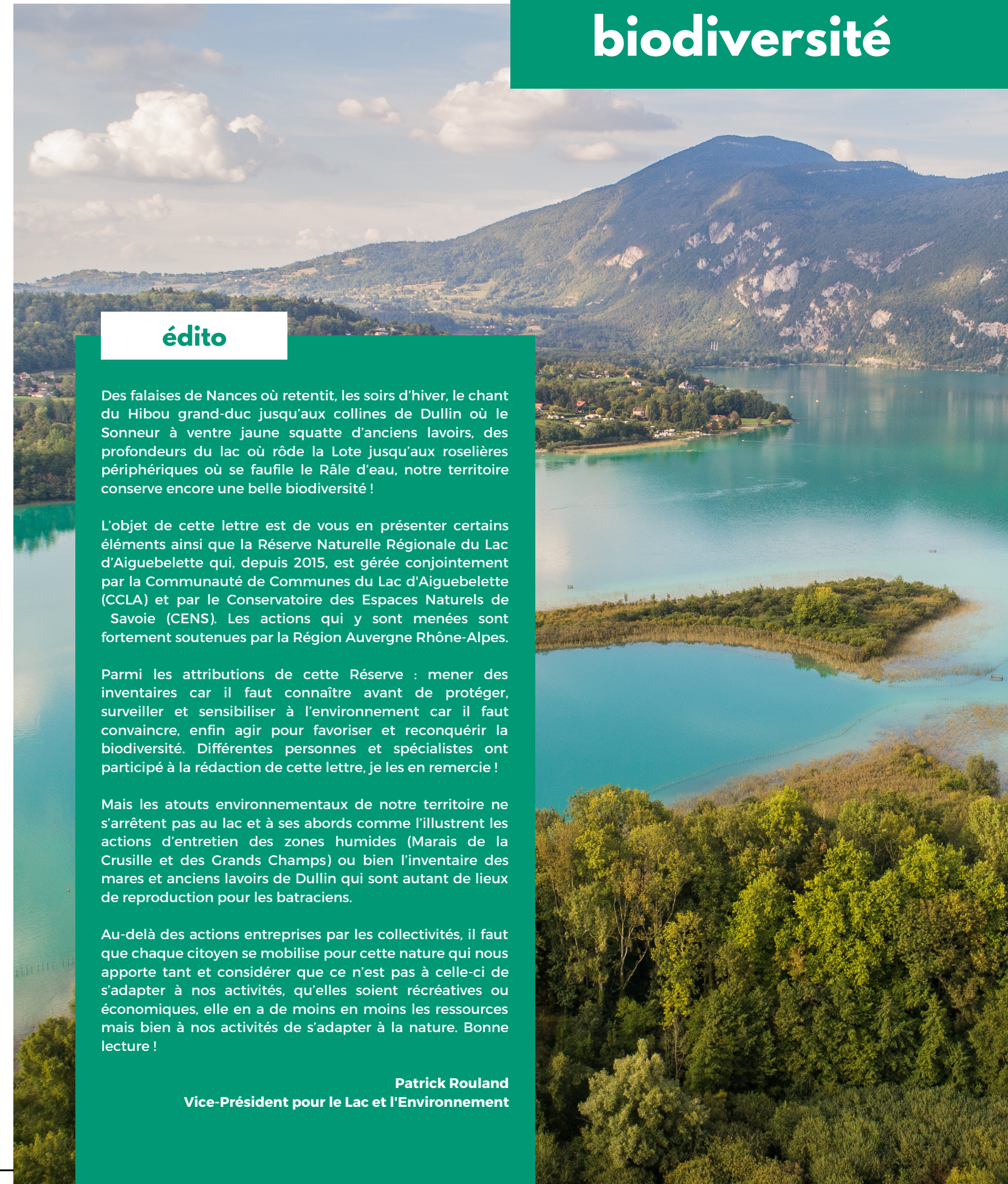
L'objet de cette lettre est de vous en présenter certains éléments ainsi que la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette qui, depuis 2015, est gérée conjointement par la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) et par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (CENS). Les actions qui y sont menées sont fortement soutenues par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Parmi les attributions de cette Réserve : mener des inventaires car il faut connaître avant de protéger, surveiller et sensibiliser à l'environnement car il faut convaincre, enfin agir pour favoriser et reconquérir la biodiversité. Différentes personnes et spécialistes ont participé à la rédaction de cette lettre, je les en remercie !

Mais les atouts environnementaux de notre territoire ne s'arrêtent pas au lac et à ses abords comme l'illustrent les actions d'entretien des zones humides (Marais de la Crusille et des Grands Champs) ou bien l'inventaire des mares et anciens lavoirs de Dullin qui sont autant de lieux de reproduction pour les batraciens.

Au-delà des actions entreprises par les collectivités, il faut que chaque citoyen se mobilise pour cette nature qui nous apporte tant et considérer que ce n'est pas à celle-ci de s'adapter à nos activités, qu'elles soient récréatives ou économiques, elle en a de moins en moins les ressources mais bien à nos activités de s'adapter à la nature. Bonne lecture !

**Patrick Rouland**  
Vice-Président pour le Lac et l'Environnement





# FICHE D'IDENTITÉ

## DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU LAC D'AIGUEBELETTE



**DATE DE CRÉATION**  
6 MARS 2015

**844 HECTARES  
DE SUPERFICIE**  
531 HECTARES DE LAC  
250 HECTARES  
DE SURFACE BOISÉE



**50 PROPRIÉTAIRES  
PRIVÉS ET PUBLICS**



**CO-GESTION**  
CCLA  
CENS



**5 ANS**

**PLAN DE GESTION**  
VALIDÉ LE 12 OCTOBRE  
2018 PAR LA RÉGION

**1 ÉQUIPE DE  
5 PROFESSIONNELS**  
CCLA ET CENS

2,6 équivalents temps-plein



**LA PLUS GRANDE RÉSERVE  
DE LA RÉGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES**

**PLUS D'INFOS :**

➔ [www.ccla.fr/reserve-naturelle-regionale](http://www.ccla.fr/reserve-naturelle-regionale)

## Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle Régionale ?

En 2002, la loi "Dématérialisation de proximité" a donné compétence aux Régions pour créer des Réserves Naturelles Régionales (RNR) sur les sites ou les territoires dont les enjeux de protection de l'environnement naturel, paléontologique ou archéologique le justifient. En Auvergne Rhône-Alpes, il existe aujourd'hui 19 sites classés en RNR. La demande de création d'une RNR est une démarche concertée qui s'effectue le plus souvent à l'initiative des collectivités locales et qui nécessite l'accord des propriétaires fonciers concernés.

# Comment fonctionne la Réserve Naturelle Régionale ?

## La gestion

La réserve est cogérée par la CCLA et le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie. Les co-gestionnaires ont pour mission :

- d'**animer la Réserve autour d'un Comité consultatif** composé de représentants de collectivités, services de l'État, d'usagers, de propriétaires, et d'acteurs de la protection de l'environnement.
- d'**élaborer le plan de gestion**, c'est-à-dire le document cadre, qui définit pour 5 ans toutes les actions et mesures de gestion à mettre en œuvre.
- de **protéger et gérer le patrimoine naturel et archéologique** de la réserve, en réalisant : des travaux dont des travaux d'entretien ; des études pour améliorer la connaissance et le suivi du site ; de l'information du public sur la réglementation, les milieux, par le biais de signalétique adaptée mais aussi de programme de sensibilisation à l'environnement ; des moyens nécessaires pour surveiller le site et sanctionner les infractions éventuelles au règlement de la réserve.

## Le financement

L'élaboration du premier plan de gestion, qui s'échelonne de 2018 à 2023, a permis de lister les actions et définir le financement apportée par la Région, soit 1,1 millions d'euros sur 5 ans.

Pour autant, la CCLA et le CENS doivent compléter par d'autres sources de financement, notamment auprès de l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de la Savoie, EDF, ainsi que du mécénat (l'entrepôt du Bricolage).

La réserve s'appuie aussi sur du bénévolat, pour des journées de nettoyage de déchets, des petits travaux (chantier d'automne), des études (cette année, une trentaine de plongeurs a permis de réaliser une étude sur les herbiers aquatiques) ou de mise à disposition de personnel qualifié (EDF).



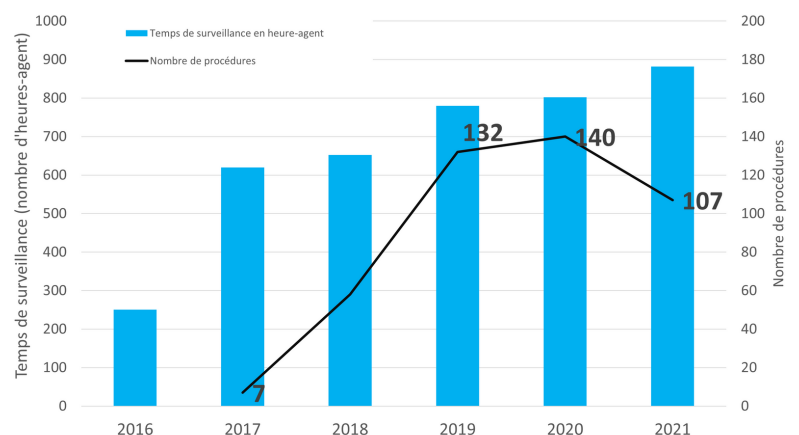
Ces missions sont menées par une équipe « Réserve » de 5 professionnels de la CCLA et du CENS (soit 2,6 équivalents temps-plein) pour gérer les affaires quotidiennes de la Réserve. Cette équipe peut s'appuyer sur un réseau de professionnels et d'associations prêt à s'investir.

## La surveillance

Avec la création de la réserve, les financements ont permis d'augmenter la surveillance, avec la présence de deux gardes, notamment sur la période estivale. Un poste de garde saisonnier a été créé en 2021. Les renforts ponctuels de gardes d'autres réserves voisines (Réserves naturelles nationales des Hauts de Chartreuse, du Haut Rhône Français, et désormais des réserves de Haute-Savoie), et des agents des services de l'État complètent le dispositif. Une expérience a été menée en 2021 de garderie à cheval avec un prestataire privé.

Par ailleurs, les missions menées conjointement avec les services de Gendarmerie s'imposent aujourd'hui comme une composante indispensable à la surveillance du site et à la prévention des atteintes à l'environnement lors des pics de fréquentation. En effet, cette présence sur le terrain importante est nécessaire au vu des infractions constatées.

Évolution du temps de surveillance de juin à août (heure-agent) et nombre de procédures



# LES ESPÈCES PHARES DE LA RÉSERVE

## ● Le lynx boréal : félin méconnu du massif de l'Épine



### Taille moyenne :

130 cm de long  
65 cm de haut

Poids moyen : 20 kg

Empreintes : 5 à 10 cm



Tout indice (crottes, cadavres d'animaux, traces) ou contact visuel étant précieux, vous pouvez faire part de vos observations auprès de la **Réserve Naturelle Régionale** : [m.daviot@cen-savoie.org](mailto:m.daviot@cen-savoie.org) ou de l'**Office National des Forêts** : [sylvain.ducruet@onf.fr](mailto:sylvain.ducruet@onf.fr)

Reconnaisable à sa barbe de poils et aux pinceaux noirs sur les oreilles, ce mammifère de la famille des félins est le plus grand représentant de son genre en Europe. Prédateur solitaire et nocturne, il est un excellent nageur et grimpeur. Sa présence atteste de la bonne qualité de préservation du milieu et permet une régulation naturelle des ongulés de montagnes, assurant ainsi une meilleure régénération naturelle de la forêt du massif.

Son retour chez nous a été confirmé en 1990, la situation géographique entre les massifs du Jura et de la Chartreuse fait de **la chaîne de l'Épine un corridor de migration privilégié**. Il affectionne le terrain montagnard présentant une alternance de prairie, clairière et forêt, son domaine vital étant d'environ 100 km<sup>2</sup>.

Le suivi par pièges-photographiques assuré par les agents de la Réserve Naturelle Régionale permet d'identifier chaque individu présent de manière permanente ou temporaire sur le massif, et participe ainsi à la connaissance globale de l'espèce en France.

## ● Le Hibou grand-duc, habitant de nos falaises

Le Grand-duc d'Europe est le plus grand de nos rapaces nocturnes. Super-prédateur au vol puissant, le Grand-duc chasse tout ce qu'il est en capacité de transporter. Ses proies vont des grands insectes et micromammifères aux faons des cervidés mais l'essentiel de son régime alimentaire est constitué par des espèces de taille modeste : rats surmulot, oiseaux d'eau, lièvres, chats domestiques, jeunes rapaces au nid, etc.

Comme tous les rapaces nocturnes, le vol du Grand-duc est parfaitement silencieux. Le chant, facile à reconnaître, est un hululement sur deux ou trois notes, plus grave chez le mâle. L'espèce émet aussi des caquètements en cas d'alarme et les jeunes, pour se faire repérer des adultes, chuintent toute la nuit, dès leur sortie de l'aire.

Essentiellement rupestre pour la nidification, l'espèce peut également nicher sur de grands arbres et même au sol dans les grandes zones humides. La France accueille une population de 2000 à 4000 couples, en augmentation. (Issa & Muller, 2015). En Savoie environ 15 couples sont connus (faune-savoie.org) mais les connaissances demeurent lacunaires. L'évolution locale des effectifs est donc incertaine. Actuellement **un seul couple est connu sur le massif de l'Épine**, à Nances.

### Taille moyenne :

162 à 75 cm posé

### Envergure moyenne :

160 à 190 cm

### Poids moyen :

2 à 2,7 kg  
chez le mâle et de 2,5 à 3,3 kg  
chez la femelle

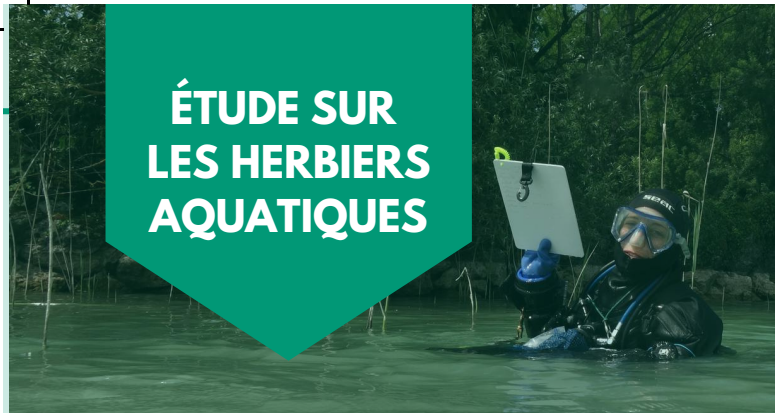


Tout indice (crottes, cadavres d'animaux, traces) ou contact visuel étant précieux, vous pouvez faire part de vos observations auprès de la **Réserve Naturelle Régionale** : [m.daviot@cen-savoie.org](mailto:m.daviot@cen-savoie.org) ou de l'**Office National des Forêts** : [sylvain.ducruet@onf.fr](mailto:sylvain.ducruet@onf.fr)



X. BIROT-COLOMB - LPO

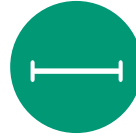
## ÉTUDE SUR LES HERBIERS AQUATIQUES



La Savoie compte de nombreux milieux lacustres, ce qui implique une forte responsabilité dans la préservation des écosystèmes et en particulier les **herbiers aquatiques** qui jouent un rôle clé dans ce milieu. La Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette s'est donnée pour mission d'améliorer les connaissances des herbiers aquatiques, peu connus car difficiles d'accès. Ce suivi a été réalisé avec des plongeurs bénévoles de clubs locaux.

## 16 espèces identifiées

Le suivi en plongée sur une partie du lac a permis d'identifier au total 16 espèces. Depuis le début du XXIème siècle, les espèces rencontrées dans le lac ont évolué. Les lacs d'Annecy et du Bourget comptent environ 22 espèces. Le lac d'Aiguebelette reste pauvre en herbiers, par le nombre d'espèces et les surfaces recouvertes.



Les herbiers ont été observés entre 2 m et 7 m de profondeur.



Les herbiers représentent moins de 5 % de la surface au sol.



Grande naïade



Potamogeton pectiné



Nénuphar jaune



Nitella syncarpa

## ÉVOLUTION DU PEUPEMENT PISCICOLE



En octobre 2020, l'Office Français de la biodiversité a réalisé un inventaire du **peuplement de poissons du lac**. C'est la quatrième opération de ce type depuis 2005 : le protocole employé s'appuie sur la mise en œuvre de filets maillants de deux types, des filets dits benthiques qui pêchent sur le fond du lac et des filets dits pélagiques qui pêchent suspendus, en pleine eau. L'objectif est de recenser l'ensemble des espèces majoritaires, leur abondance, la structure de chacune des populations, leur distribution spatiale et de détecter éventuellement l'apparition de nouvelles espèces.

## Le résultat de cette opération s'articule autour des quelques tendances ci-dessous :

Les rendements de pêches, numériques et pondéraux sont assez stables sur le lac, de l'ordre de 200 individus/1000 m<sup>2</sup> et 10 à 12 kg/1000 m<sup>2</sup> de filet. Le peuplement de poissons reste globalement dominé par le lavaret (corégone), la perche et le gardon. Cette association est assez stable depuis 2005. Le recrutement (présence de jeunes de l'année) observé est assez abondant pour le lavaret et moyen pour la perche, indiquant que la reproduction reste fonctionnelle pour ces deux espèces.

La présence d'une zone fortement désoxygénée dès 30 m de profondeur a fortement contraint la distribution spatiale des poissons qui ont été capturés, dans ces conditions, très préférentiellement dans les strates superficielles du lac (de 0 à 30 m).

On observe par ailleurs une tendance à l'augmentation de l'abondance d'espèces littorales comme le rotengle ou la perche-soleil, ce qui pourrait être la conséquence d'une succession d'années chaudes pour le lac. Enfin, il faut mentionner la confirmation de la présence d'écrevisses invasives, d'origine américaine, les écrevisses de Californie et de Louisiane : ces deux espèces ne doivent pas être transportées vivantes et exportées du lac.

L'indice calculé à partir de cette opération de pêche qualifie l'état de « bon » : cette classe d'état est elle aussi stable.

# LES CHAUVES-SOURIS DE LA RÉSERVE : MIEUX LES CONNAÎTRE POUR MIEUX LES PROTÉGER



Les chauves-souris sont aussi appelées **chiroptères**, qui en grec signifie « **main ailée** ».



M. BOURON - CEN

Éléments indispensables de nos écosystèmes, les chauves-souris jouent un rôle important dans la limitation des populations d'insectes comme les moustiques, les chenilles et autres ravageurs des cultures ou des forêts.

Seuls mammifères pratiquant le vol notamment grâce à leur main transformée en aile, les chauves-souris maîtrisent également l'écholocation, sorte de sonar aérien. Pour les chauves-souris les ultrasons émis leur permettent de se repérer dans l'espace et de localiser leurs proies avant de les capturer en vol. Les chiroptères sont des animaux qui vivent seuls ou en colonies de plusieurs dizaines ou centaines d'individus, en gîtant dans des bâtiments, des grottes ou des interstices dans les arbres. Elles ne sortent des gîtes que la nuit pour chasser leurs proies, essentiellement des insectes et des araignées sous nos latitudes.

## QUEL EST L'INTÉRÊT DE CONNAÎTRE LES ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS PRÉSENTES ?

La dégradation des milieux naturels, la banalisation des cultures, l'intensification de la sylviculture, la destruction des gîtes de reproduction ou le dérangement des sites d'hivernage sont autant de facteurs conduisant à une raréfaction des populations de chiroptères. La connaissance des espèces présentes localement et leur statut doit permettre aux acteurs du territoires de travailler durablement à leur conservation.

En 15 ans, les populations de chauves-souris ont perdu **près de 50 % de leurs effectifs** en France métropolitaine (Programme Vigiechiro, 2020).

### Des chauves-souris ont élu domicile dans votre grenier ou derrière votre bardage ?

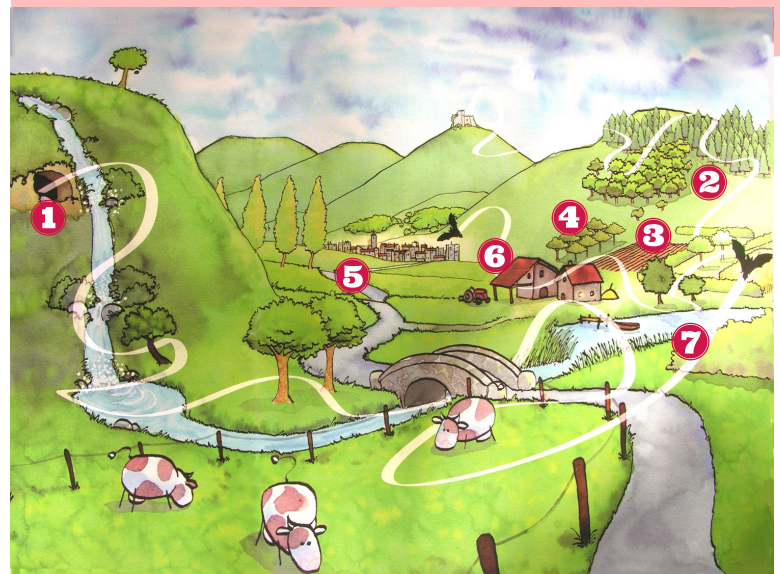
N'hésitez pas à en informer le bureau de la Réserve à la CCLA par téléphone au 04 79 28 97 75 ou par mail sur [v.beauvais@ccla.fr](mailto:v.beauvais@ccla.fr)

## LA RÉSERVE D'AIGUEBELETTE : UN SITE REMARQUABLE POUR LA CONSERVATION DES CHIROPTÈRES !

Les chauves-souris comptent 36 espèces en France. L'inventaire des chauves-souris mené en 2019 a permis de recenser **20 espèces de manière certaine au sein de la Réserve**. La présence du lac bien sûr et des différentes mares sur le pourtour « attirent » les individus pour s'abreuver ou chasser les insectes inféodés aux points d'eau. Mais c'est aussi la présence d'autres habitats naturels variés du territoire autour de la réserve : rivières, forêts, linéaires boisés, prairies, falaises, grottes. Ajoutons à tous ces éléments favorables du milieu naturel, la présence de bâtis humains propices à l'accueil de colonies : granges, greniers, caves de maisons anciennes. Citons ainsi le Petit et le Grand rhinolophe qui représentent un enjeu de conservation particulièrement important pour la Réserve, dépendant à la fois de la qualité des milieux naturels et de la présence de bâtis accueillant des colonies de reproduction.

### Comment les protéger durablement sur notre territoire ?

- 1 Garantir la quiétude au niveau des grottes et autres cavités naturelles,
- 2 Préserver la qualité des milieux forestiers, notamment en conservant des arbres habitats porteur de trous de pics,
- 3 Maintenir la surface de prairies et proscrire l'emploi de pesticides sur les zones cultivées,
- 4 Conserver et restaurer un maillage de haies fonctionnel,
- 5 Réduire la pollution lumineuse dans les villages et le long des axes routiers,
- 6 En présence de chauve-souris dans les bâtiments réaliser les travaux de rénovation entre le 15 août et le 15 mars,
- 7 Ne pas hésiter à aider les chauves-souris en installant une mare où elles pourront venir d'abreuver ou un nichoir où une colonie pourra élever ses jeunes.



## LES MARAIS DU LAC



## Entre prairies et boisements, une gestion complexe

À l'exception de la côte rocheuse de la rive est, les marais forment autour du lac une ceinture et une zone de transition entre la végétation aquatique des berges (nénuphars, roseaux, etc.) et les milieux terrestres. Ils couvrent aujourd'hui une surface de 160 ha, dont environ deux tiers sont occupés par des boisements humides (saules, aulne, bouleau, frêne, chêne pédonculé, etc.), tandis que le reste forme des milieux herbacés : prairies humides et roselières terrestres.

L'urbanisation les a morcelé en une quarantaine d'entités plus ou moins encore reliées entre elles, et dont les deux plus grandes sont à l'ouest, sur Saint-Alban-de-Montbel et Lépin-le-lac Gare, et à l'est, sur le site du Marquaire.

### À QUOI SERVENT LES MARAIS ?

Ces marais contribuent au caractère paysager et à l'identité du territoire ; ils participent à la qualité des eaux du lac et sont des zones à enjeux pour le patrimoine naturel. Enfin, bien que l'exploitation par fauche ait cessé pour la plupart d'entre elles il y a un demi-siècle, certaines prairies ont conservé un usage agricole.

### COMMENT LES PROTÉGER ?

Afin de préserver l'ensemble de ces enjeux, l'un des axes majeurs de la gestion des marais consiste à restaurer ou maintenir le plus de surface en prairies humides, par fauche ou pâturage, et de leur redonner un usage agricole. C'est ce que s'attachent à mettre en place les gestionnaires

d'une partie de ces prairies, le CEN Savoie et la CCLA, en tenant compte d'un ensemble de contraintes à dépasser : la maîtrise foncière, l'équilibre économique des opérations de gestion, l'intérêt agricole et l'intérêt biologique. Sur la cinquantaine d'hectares de prairies humides et roselières terrestres, une douzaine est ainsi gérée en partenariat avec des exploitants et des particuliers ou par le biais de prestations ; il s'agit de fauche ou de pâturage (chèvres, chevaux ou vaches).

Enfin, lorsque des prairies ont évolué en boisements suite à l'arrêt de leur entretien, la « gestion » consiste à ne plus intervenir afin de favoriser les arbres morts ou âgés et tout un ensemble spécifique d'espèces à forte valeur patrimoniale (champignons, insectes, chauve-souris, etc).

Il s'agit d'une action importante du plan de gestion de la Réserve. En effet, les protections actuelles datent de plus de 20 ans et deviennent obsolètes. L'objectif est d'enlever les anciens piquets par recépage et d'en disposer de nouveaux en étendant le linéaire et la surface protégée, environ **10 km pour 14.000 piquets**.

Cette action répond à plusieurs enjeux :

- Protéger la végétation rivulaire du lac en particulier les roselières qui couvrent environ 9 ha et dont la surface a diminué de 40 % depuis 50 ans mais aussi les formations de nénuphars qui représentent environ 2 ha.
- Protéger les vestiges archéologiques situés dans le lac (palafittes) qui datent de l'époque néolithique (4500 à 800 ans av. JC) dont notamment celui de « Beau Phare » classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Assurer la tranquillité des zones de fraie et de nurserie de certaines espèces piscicoles (brochet et cyprinidés) et les zones de reproduction et d'élevage de l'avifaune palustre (canards, grèbes, rallidés, rousserolles, etc.).
- Maintenir ainsi une qualité paysagère qui fait le charme et l'attrait du lac.

Après appel d'offres, le marché a été accordé à l'entreprise MILLET avec l'assistance du bureau d'études Profils Études. Les piquets en châtaigner (non traités) d'une longueur de 2 à 5 m sont enfoncés par vibro-fonçage à l'aide d'une petite pelleuse qui opère depuis une barge flottante et sont équidistants de 80 cm. L'opération s'étale annuellement d'octobre à février afin d'avoir un moindre impact pour la biodiversité.

## LES TRAVAUX DE PIQUETAGE



**Décembre 2020 à février 2023**  
3 tranches



**827 950 € HT**  
7% État, 54% l'Agence de l'eau,  
26% Région, 3% Département et  
10% CCLA.

# FOCUS: À DULLIN, LA COMMISSION ENVIRONNEMENT AGIT POUR LES BATRACIENS

La commune de Dullin possède sur son territoire cinq zones humides inscrites à l'inventaire départemental. Sa commission environnement a décidé, accompagnée par le CEN Savoie, d'agir pour conserver et restaurer ces habitats indispensables à de nombreuses espèces. Ces actions se sont déjà concrétisées par le curage d'une mare au marais des Gabriaux.

Parallèlement, la commission s'intéresse à un amphibien, le **sonneur à ventre jaune**, espèce en forte régression et encore présente sur Dullin. L'objectif est de repérer son habitat afin de mieux le protéger notamment de la pression humaine qu'il pourrait subir par méconnaissance. Ce petit crapaud de 4 à 5 cm est reconnaissable par son dos gris brun et son ventre jaune vif tacheté de noir, spécifique à chaque individu.

On peut le trouver dans les zones marécageuses, les sources, les ornières ou fossés, les lavoirs, les petites mares, les parcelles pâturées, etc. Il a aussi besoin de bois ou de haies pour se cacher et hiverner. Ainsi, la motivation de cette commission est double et son objectif est de poursuivre ces actions tout au long des prochaines années. Afin d'améliorer la présence connue de l'espèce, elle appelle chacun à être vigilant et apporter son témoignage en cas de découverte d'individus et de stations sur le territoire de la CCLA.

**Vous l'avez repéré près de chez vous ?**

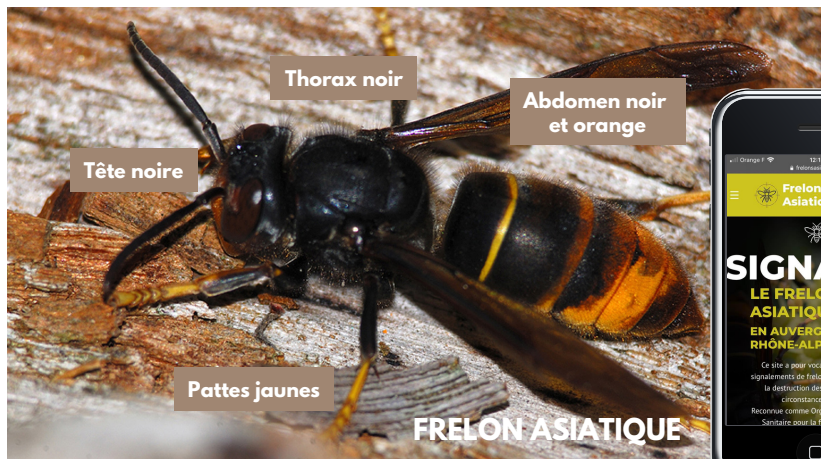
N'hésitez pas à en informer la commune à l'adresse mail : [sylvie.paquet@dullin.fr](mailto:sylvie.paquet@dullin.fr)



# FOCUS: LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le **frelon asiatique** est classé comme espèce envahissante. Il a un fort impact sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes. Il représente une menace pour la santé publique.

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.



**APPRENEZ À LE RECONNAÎTRE ET SIGNELEZ SA PRÉSENCE !**  
[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

**Merci à tous ceux qui ont collaboré à la rédaction de cette édition :** Véronique BEAUVAIS (CCLA), Manuel BOURON (CENS), Xavier BIROT-COLLOMB (LPO), Martin DAVIOT (CENS), Sylvain DUCRUET (ONF), Christine GARIN (CENS), Sylvie PAQUET (élue commune de Dullin), Jean-Claude RAYMOND (OFB), Patrick ROULAND (élu CCLA), Maëlla SICARD (stagiaire CCLA).

**Selon l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, et le règlement intérieur, une place d'expression doit être donnée aux élus qui en font la demande. Ci-après celle de Madame Isabelle CUCCURU et Monsieur Daniel TAIN.**

"Notre territoire est riche au niveau biodiversité. Celle-ci a dans le passé souvent été ignorée, notre société privilégiant toujours la modernité, les constructions nouvelles, l'urbanisation, même si notre territoire est mieux préservé que d'autres grâce à la réserve naturelle et à la vigilance des habitants. La conscience est vive aujourd'hui du besoin de nature, d'authentique, de valeurs simples et la crise sanitaire nous le rappelle à sa manière. Nous estimons essentiel que chaque projet des élus soit d'abord réfléchi sous l'angle prioritaire de l'impact environnemental, des matériaux utilisés, de la modestie, et non pas seulement en terme financier ou d'apport touristique. Pour commencer vite, un acte serait simple : réduire ou supprimer les éclairages nocturnes, souvent inutiles, en concertation évidemment avec les habitants concernés."

[www.ccla.fr](http://www.ccla.fr)

